

RETROPLANNING

TÂCHES		
tâche 1 : nomination nouveau comité		
Réunion nouveau comité	24 novembre	
Publication de l'arrêté de nomination préfectorale	6 novembre (trois semaines)	
Transmission à la préfecture de la liste par l'ARS	Trois semaines	semaine 41-42
réunion des préfigurateurs	19 octobre	semaine 42
tâche 2 : choix des préfigurateurs		
clôture de la liste par l'ARS		Semaine 42
réunion ARS/ COREVIH : point d'étape		7 octobre
recensement des candidatures par les COREVIH (renouvellement, candidature spontanée ou proposée)		22 juin (ci-dessous)
tâche 3 : appel à candidature		
clôture des actes de candidature au COREVIH	5 septembre	
envoi courrier (cf. note)	Le 11 ou 12 juillet	Semaine 28
sous tâche information aux associations :	16 avril	
Information du bureau en place : souhait de renouvellement, candidature pressentie etc....	22 juin et proposition de courrier	
tâche 4 : mise en place de la procédure		
réunion méthodologique ARS COREVIH	Février et échanges de mail le 31 mai (dernier de Joseph) retel pour pièces manquants	

Recensement des candidatures par les COREVIH (renouvellement, candidature spontanée ou proposée)

Le nombre de membres pour le collège 1 est de 9 titulaires, 9 suppléants 1 et 5 suppléants 2, soit un total de 24 membres.

	Titulaires	Suppléant 1 :	Suppléant 2 :	Total
Maintien	6 (Arvieux, Perfezou, De Saint Martin, Hérault, Beuscart, Poinson)	3 (Daniel, Moreau, Souala)	2 (Lorho, Dos Santos)	11
Incertain	1 (Fritz)	5 (Bellein, Le Hello, Cadiou, Poersdras, Perzon)	4 (Pape, Burn-Fiton, Reynaud, Renaudon Chauvet)	10
Démission	2 (Niault, Vedeilhie)	1 (Blouet)		3

Le nombre de membres pour le collège 2 est de 9 titulaires, 9 suppléants 1 et 6 suppléants 2, soit un total de 25 membres

	Titulaires	Suppléant 1 :	Suppléant 2 :	Total
Maintien	6 (Derrien, Morin, Besse, Chaplain, Lemartelot)	2 (Guével, Costiou)	1 (Bronnec)	9
Incertain	3 (Jaouen, Dorval, Santi-Perrin)	4 (Vancostenoble, Le Port, Manchec, URLM)	4 (Guénegues, Sanchez, Le Mabec, URLM)	11
Démission		2 (Esnault, Ansari)		2

- Candidatures envisagées : Aude Coatleven, Roze Benoît, Boileau, Guillery, Elisabeth Boittin-Bardot, François-Baptiste Drevillon, Frédéric Dezé, Plemeveau, Fourdan, URPS à la place de l'URLM

Le nombre de membres pour le collège 3 est de 6 titulaires, 3 suppléants 1 et 0 suppléants 2, soit un total de 9 membres.

- Candidatures envisagées (rencontre du 16 avril 2011):

	Nombre de candidats
AIDES	4
Chrétien et SIDA	3
Sid' Armor	2
Actif Santé	4
Total	13

Il reste le nombre de candidats d'associations, comme Résonnance, qui se sont excusées pour la réunion et qui ont déjà formulé une demande auprès du COREVIH.

- Liste des associations agréées régionalement :

COLLECTIF INTER ASSOCIATIF SUR LA SANTE DE BRETAGNE
15 allée des Poiriers 35135 CHANTEPIE
<http://leciss-bretagne@wanadoo.fr>

MAISON ASSOCIATIVE DE LA SANTE
36 BOULEVARD ALBERT 1ER 35200 RENNES

COLLECTIF INTER ASSOCIATIF SUR LA SANTE DE BRETAGNE
15 allée des Poiriers 35135 CHANTEPIE
<http://leciss-bretagne@wanadoo.fr>

ASSOCIATION L'AUTRE REGARD 2 SQUARE DE LA RANCE 35000 RENNES
<http://lautre REGARD.free.fr>

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS DU MORBIHAN
ASP 56 56100 Lorient

Le nombre de membres pour le collège 4 est de 6 titulaires, 5 suppléants 1 et 2 suppléants 2, soit un total de 13 membres.

	Titulaires	Suppléant 1 :	Suppléant 2 :	Total
Maintien	3 (Michelet, Tron, Ruffault)	2 (Rouaud, Guyader)	1 (Soulard, Jarno)	5
Incertain	1 (Garre)	1 (Trehony)		2
Démission	2 (Danielou, Guyard)	2 (Murlin, Guisthau)		4

- Candidatures possible : Liberté couleur, IREPS, CIRDD, MUTUALITÉ FRANÇAISE



Cher membre du COREVIH Bretagne,

Conformément aux dispositions du décret du 15 novembre 2005 relatif à la création des COREVIH, le mandat des membres titulaires et suppléants est de 4 ans.

Le renouvellement des membres du COREVIH Bretagne nommés par l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2007 doit donc intervenir avant le 06 novembre 2011.

Vous avez été nommé titulaire ou suppléant en novembre 2007.

Pour le COREVIH, force est de constater que certains ne sont plus dans les fonctions pour lesquelles il a été fait appel à eux ; d'autres, dont la situation professionnelle a évolué, doivent faire face à des problèmes de disponibilité pour assurer au mieux le rôle attendu ; d'autres encore ne souhaitent plus assurer cette charge.

La vacance de certains postes permettrait d'envisager de proposer la titularisation de personnes très impliquées et qui souhaiteraient se rendre plus disponibles pour le COREVIH.

Il nous faut donc aujourd'hui connaître votre choix :

- Rester titulaire, ce qui vous demandera un engagement de participation au Bureau et/ou aux différentes commissions
- Opter pour un poste de premier ou deuxième suppléant, moins exigeant en terme de temps, tout en gardant la possibilité de participer aux groupes de travail et ainsi continuer à apporter votre expérience
- Vous désengager de l'action du COREVIH

Une fois le recensement des choix effectué, nous établirons une nouvelle liste de 90 membres (30 titulaires, chacun assisté de 2 suppléants) qui sera proposée aux autorités de Tutelle et soumise à l'assemblée plénière prévue le 19 octobre 2011.

Une fois les nominations effectuées par le préfet de région, nous proposerons aux nouveaux titulaires d'élire un bureau, un président et un vice-président.

Nous restons à votre disposition dans l'attente de votre réponse que vous pouvez transmettre de préférence par courriel : corevih-bretagne@chu-rennes.fr .

Cordialement,

